

Louis ÉLÉGOËT

L'apiculture
dans la région de Morlaix
à la fin du XVIII^e siècle

EXTRAIT DE
BRETAGNES
*art, négoce et société
de l'Antiquité à nos jours*

Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy

L'apiculture dans la région de Morlaix à la fin du XVIII^e siècle

Le miel et la cire sont fréquemment mentionnés parmi les produits exportés par les ports de Morlaix et de Landerneau à la veille de la Révolution. Mais nous ne connaissons qu'une seule source qui nous informe sur les quantités de miel expédiées par l'un de ces ports. Elle concerne celui de Morlaix et émane du négociant Pierre Riou. A la fin de l'été 1789, ce Morlaisien est, en effet, consulté par le *Comité de Commerce de l'Assemblée Nationale* sur les principales transactions commerciales qui se pratiquent dans sa ville. Il y répond consciencieusement, en 13 pages imprimées (25 x 20,5), après avoir manifestement recouru aux archives¹. Ses notations concernant la toile, par exemple, sont précises et exactes autant qu'on peut le vérifier.

Né à Brest vers 1745, Pierre Riou y épouse, en premières noces, Marie-Jeanne Mocard. Vers 1780, il s'établit à Morlaix où il convole avec Marie-Jeanne Le Goff qui appartient à une famille d'orfèvres. A la veille de la Révolution, il est membre de *La Fidèle Union*, l'une des deux loges maçonniques de la ville². En 1788, sa capitation ne dépasse pas les 30 livres³, ce qui revient à dire qu'il figure parmi les négociants les plus modestes de sa ville d'adoption.

Production et valeur du miel et de la cire en 1788

En 1788, écrit Pierre Riou, le port de Morlaix exporte 962 barriques et 19 tierçons de miel, notamment vers la Hollande⁴. La contenance de la barrique est de 223,5 litres, cependant que celle du tierçon est de 149, soit les deux-tiers de celle-

1. ADQ (Archives départementales, Quimper) 10 L 228. *Observations sur le commerce de la ville et des environs de Morlaix en Bretagne en réponse aux questions faites par le Comité de Commerce de l'Assemblée Nationale aux commerçants de Morlaix.*

2. Bouëstard, *médecin, philosophe, franc-maçon et jacobin*, Henri Stofft et Jean Ségalen, Morlaix, 1989, p. 91.

3. AM (Archives municipales) Morlaix, registres de capitation.

4. ADQ 10 L 228, *op.cit.*, p. 12.

là. La densité du miel varie de 1,41 à 1,43⁵. Le poids moyen de miel contenu en chaque barrique s'élève à 646,52 livres. La tare est de 70 livres⁶. Dans ces conditions, ce sont 315 tonnes de miel qui sont exportées par le port de Morlaix en 1788.

Comme le prix moyen du quintal⁷ de miel est de 20 L. (= livres), l'ensemble vaut 126 000 L.⁸ Ce qui correspond aux deux-tiers de la valeur du papier exporté par le port de Morlaix et produit en 28 moulins employant « 224 ouvriers »⁹. Cela correspond encore à la valeur de quelque 1 200 chevaux ou de 2 000 vaches. Notons, enfin, qu'en 1788 un domestique ne gagnait pas plus de 45 L. en son année.

Il apparaît que le tiers, environ, du miel récolté est consommé sur place¹⁰. Un « état des miels trouvés » chez des particuliers de Lesneven, le 25 octobre 1794, nous permet de constater que plusieurs bourgeois de cette ville disposent d'une provision non négligeable, après la récolte¹¹. Les familles Le Clech, Miorcec, Jannic et Roudaut déclarent posséder 20 livres de miel ; J.-M. Lesconnec fait état de 25, Février de 80 ; plusieurs autres ont de 10 à 15 livres. Cette tendance à se constituer une provision s'explique d'autant mieux que le miel est regardé comme un médicament et un fortifiant¹². La citoyenne Floc'h qui en possède 30 livres l'« emploie beaucoup pour remèdes et pour les malades de la campagne ». Les 15 livres déclarées par la famille Grée s'utilisent « pour la maladie du bonhomme »¹³. Le 17 octobre 1794, les administrateurs du département du Finistère ordonnent une réquisition de 400 quintaux de miel dans les districts de Morlaix, Lesneven, Landerneau, Châteaulin et Quimper afin d'approvisionner les hôpitaux de Brest où « cet article est au moment de manquer »¹⁴. Le district de Lesneven est tenu de fournir 60 quintaux, soit trois tonnes.

Compte tenu de cette consommation de miel sur place, on peut considérer que la production de la zone de rayonnement du port de Morlaix est de l'ordre de 470 tonnes. Dans ces conditions, sa valeur totale s'élève à environ 190 000 L. Celle de la cire, par ailleurs, est loin d'être négligeable. Le carnet de comptes¹⁵ de Guy

Abgrall, marchand de miel et de cire à Landivisiau, laisse apparaître qu'en 1772 le premier produit lui procure 1 440 L. et le second, 822. D'une manière générale, la cire représente la moitié de la valeur du miel. On peut donc estimer que la cire épurée dans la zone d'attraction du port de Morlaix vaut environ 85 000 L. Comme la livre est vendue 40 sous, son poids total est de l'ordre de quarante-deux tonnes et demie. Il ressort, en définitive, que la cire et le miel produits, en 1788, dans le pays de Morlaix constituent une valeur d'environ 275 000 L.

Les informations chiffrées fournies par Pierre Riou sont d'autant plus précieuses que les statistiques de la première moitié du XIX^e siècle – voire de l'ensemble du siècle – donnent des indications manifestement inférieures à la réalité. Les ruches ainsi comptées en 1813 dans les arrondissements de Brest (2 216) et de Morlaix (2 662)¹⁶ ne produiraient pas plus de 50 tonnes de miel. Celles qui sont exploitées dans l'ensemble du Finistère en 1840 (41 077) ne pourraient pas fournir plus de 400 tonnes de miel¹⁷. Celles des arrondissements de Brest (8 651) et de Morlaix (7 750) ne dépasseraient pas les 160 tonnes.

Il resterait à connaître l'étendue de la zone de rayonnement du port de Morlaix à la fin du XVIII^e siècle. Celle-ci couvrirait, à coup sûr, l'ouest du Trégor, encore qu'elle fût limitée par celle des ports de Lannion et de Tréguier. La zone orientale de ce même évêché subissait l'attraction du port de Saint-Brieuc qui, en 1820, exportait 994 barriques de miel¹⁸. Le port de Morlaix attirait également de nombreux produits des profondeurs de la Cornouaille : en 1794, par exemple, Cambry nous dit que les suifs, le miel, les cires et les papiers du district de Carhaix y aboutissaient¹⁹. Il attirait encore diverses marchandises de la moitié orientale du Léon.

Il nous semble que l'on peut se faire une idée de la quantité de miel récoltée, annuellement, en Léon à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant. Un rapport émanant de la sous-préfecture de Brest et daté du 12 janvier 1812 indique que cet arrondissement fournit, bon an mal an, de 7 000 à 8 000 kg de cire²⁰. L'obtention de 8 tonnes de cire implique que l'on tire parti d'au moins 16 000 ruches²¹. Or un tel nombre donne environ 160 tonnes de miel en année moyenne. A l'exception du seul canton de Daoulas qui est en Cornouaille²², l'arrondissement de Brest s'étend sur la partie occidentale du Léon. On peut penser que la partie orientale de cet ancien évêché, qui gravite dans la zone d'attraction du port de Morlaix, produit presque autant de miel. Comme la tendance des statistiques est à la sous-estimation, comme on l'a vu, il est à peu près certain que la production annuelle de miel dépasse largement les 300 tonnes en Léon, à la veille de la

en 1777, ce sont les achats de ruches et la commercialisation du miel et de la cire qui sont mises en évidence. Le successeur de Guy Abgrall tient encore le carnet en 1779 et en 1780.

P. et H. Quiniou, qui ont tiré parti de ce carnet de comptes, ont publié à son sujet dans la *Revue française d'apiculture* un article intitulé « Un apiculteur professionnel au XVIII^e siècle : Guy Abgrall » (janvier et février 1979, p. 45-47 et p. 105-106).

16. ADQ 7 M 254.

17. *Ibid.* Renseignements statistiques.

18. *L'éducation et la conservation des abeilles*, M. Lombard, Paris, 1821, p. 30.

19. *Voyage dans le Finistère*, Jacques Cambry, rééd. de 1836, p. 121.

20. ADQ 7 M 254.

21. Une ruche donnait environ 500 grammes de cire (*Ibid.*).

22. La commune de Dirinon qui fait partie du canton de Landerneau est également en Cornouaille.

5. *Apiculture*, Pierre Jean-Prost, Paris, 1972, p. 244.

6. Pierre Riou dit que le marchand campagnard a l'habitude de choisir, « par préférence, des barriques de 80 à 95 livres, même au-delà, [et qu']il pousse encore l'infidélité jusqu'à enterrer ces mêmes futailles dans les fumiers, dont les exhalaisons peuvent être nuisibles aux consommateurs, et cela dans les vues d'acquiescer un surcroît de poids nuisible à l'acheteur, auquel il n'alloue que la tare ordinaire de 70 liv. » (ADQ 10 L 228, *op. cit.*, p. 12).

7. A cette époque, le quintal ne vaut que 100 livres ou 50 kg.

8. ADQ 10 L 228, *op. cit.*, p. 12.

9. *Ibid.*, p. 9.

10. *Annuaire statistique du département du Finistère pour l'an XII*, p. 144.

11. ADQ 100 J 534. Cet état est dressé en vue d'une réquisition. Je remercie Marie-Pierre Cariou, archiviste municipale de Landerneau, Alison Clarke, conservatrice à l'Ecomusée du Pays de Rennes et Henri Le Burel, documentaliste aux Archives départementales de Quimper, pour les informations qu'ils m'ont fournies.

12. On le pense encore aujourd'hui.

13. ADQ 100 J 534.

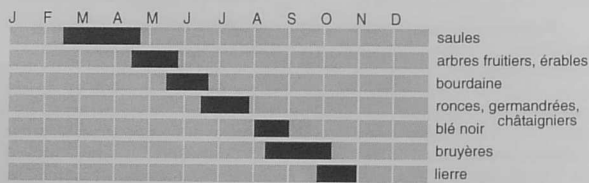
14. *Ibid.*

15. Ce carnet de comptes, composé de 46 pages (18 x 12,7), est conservé aux Archives départementales de Quimper (63 J 259). Il permet de connaître les activités apicoles et marchandes de Guy Abgrall de 1772 à son décès survenu en janvier 1778. En 1772, on y voit surtout le traitement du miel et de la cire de même que leur commercialisation. En 1773, c'est la récolte de ruches pleines qui apparaît ; en 1776 et

Révolution. A cette époque, cet évêché, qui couvre 2 000 km², comprend quelque 200 000 habitants.

S'adressant au préfet du Finistère le 4 octobre 1814, le Directeur général de l'agriculture²³ s'extasiait devant l'importance de la production de miel et de cire dans le département²⁴. La remarquable place de l'apiculture dans le pays de Morlaix, et en Basse-Bretagne, s'explique, entre autres, par la richesse de la flore mellifère. A la fin du XVIII^e siècle, les fleurs nectarifères étaient nettement plus abondantes qu'aujourd'hui pour, au moins, trois raisons. D'abord, les talus, riches en plantes mellifères, étaient très nombreux et le demeureront, du reste, jusqu'aux années 1950. Au milieu du XIX^e siècle, une commune comme celle de Plounevéz-Lochrist comptait 11 713 parcelles généralement cernées de talus. La superficie moyenne de chacune d'entre elles était de 35,7 ares²⁵. Ensuite, à la fin du XVIII^e siècle, comme au début du siècle suivant, les landes, où prospèrent des plantes nectarifères telles que ajoncs, genêts, bruyères, bourdaines et ronces, couvraient une superficie particulièrement étendue : à Plounevéz-Ménez, par exemple, elles occupaient près de 40 % des terres arables²⁶. Dans l'ensemble de l'arrondissement de Morlaix c'était 32 %²⁷. Vers 1840, enfin, le blé noir, qui produit une fleur particulièrement mellifère²⁸, couvrait plus de 5 000 hectares dans ce même arrondissement²⁹ et 35 500 dans l'ensemble du département³⁰.

Quand les conditions météorologiques étaient favorables, les abeilles pouvaient butiner régulièrement du mois de mars jusqu'au mois d'octobre, comme le montre le tableau suivant, qui n'a pas la prétention d'être complet.



Principales floraisons au XVIII^e siècle

Il importe de souligner que la récolte est marquée par les temps forts que sont les miellées. Celles-ci correspondent à des périodes de grandes floraisons au cours desquelles le nectar abonde, cependant que les butineuses sont nettement plus

23. A défaut d'un ministère de l'agriculture, il existe une Direction générale de l'agriculture.

24. ADQ 7 M 254.

25. *Ancêtres et terroirs - Onze générations de paysans de Basse-Bretagne*, Louis Elégoët, Rennes, 1990, p. 254.

26. *Statistique agricole générale de l'arrondissement de Morlaix*, Jean-Marie Elléouët, Brest, 1849.

27. *Ibid.*

28. Un champ de blé noir de 25 ares donnerait 1,75 kg de nectar par jour (*La conduite du rucher*, E. Bertrand, Lausanne, 1972 (réédit.), p. 152).

29. J.-M. Elléouët, *op. cit.*, p. 87.

30. *Le Finistère agricole*, Albert Le Bail, Angers, 1925, p. 200.

nombreuses et plus actives qu'à l'ordinaire³¹. On distinguait deux grandes miellées au XVIII^e siècle. L'une intervenait, comme aujourd'hui, pendant trois semaines entre le 15 juin et le 20 juillet, à l'époque de la floraison des ronces. L'autre, en août, correspondait à la floraison du blé noir ou sarrasin et durait également près de trois semaines. La bruyère est une plante mellifère assez décevante en Bretagne, dans la mesure où elle produit peu de nectar quand la température n'est pas élevée.

Évaluation numérique des ruches

Les ruches sont en paille et liées par des ronces, dont les épines ont été grattées. Leur volume est de l'ordre de 40 à 50 litres et n'est nullement extensible comme celui des ruches à cadres³². Leur valeur n'atteint pas les dix sous. Pour récolter ses ruches en paille, l'apiculteur asphyxie ses abeilles au soufre. Cette habitude subsistera, du reste, jusqu'au milieu du XX^e siècle³³.

Quand les ruches sont pleines de couvain, de pollen, de miel et d'abeilles, la moitié de celles-ci essaime, c'est-à-dire qu'elles quittent leur demeure originelle en compagnie de la vieille reine. Il est assez fréquent, surtout dans les ruches en paille, que cet essaim primaire soit suivi, dix jours plus tard, d'un essaim secondaire. Il n'est pas rare, enfin, que celui-ci soit, à son tour, suivi d'un essaim tertiaire trois ou quatre jours après.

Le manque de place paraît être la principale cause de l'essaimage. Les ruches à cadres bien conduites essaime nettement moins que les ruches en paille et ne donnent guère d'essaims secondaires. Il va sans dire que l'essaimage réduit considérablement la récolte. Aussi l'apiculteur d'aujourd'hui tend à limiter ce phénomène³⁴, alors que celui d'autrefois en était satisfait, dans la mesure où il y voyait le seul moyen de remplacer ses colonies ou d'en augmenter le nombre.

Comme l'apiculteur ne capturerait pas tous les essaims sortis de son rucher, on peut considérer qu'en moyenne deux souches ne donnaient pas trois nouvelles ruchées. Les essaims secondaires et tertiaires, qui sont conduits par de jeunes reines, ne se posent pas forcément aux abords immédiats du rucher. Quand cela se produit, leur temps d'attente est quelquefois si court – quelques minutes – qu'ils échappent à la vigilance de leur propriétaire. Il faut, par ailleurs, compter avec le fait que des essaims refusent de demeurer dans l'habitation qu'on leur propose et préfèrent se réfugier en des abris naturels tels que des troncs d'arbres.

Fin septembre-début octobre, l'apiculteur soupesait ses ruches et décidait, ainsi, de sacrifier les plus lourdes et d'épargner les autres. Une colonie qui avait trop essaimé, c'est-à-dire produit un essaim secondaire et, à plus forte raison, un essaim tertiaire, s'était épuisée au point qu'elle était jugée trop légère pour être étouffée. La plupart des essaims de l'année étaient également épargnés. Seuls les plus précoces avaient eu le temps d'emmagasiner suffisamment de miel dès leur

31. Les ruches vitrées d'observation montrent qu'une partie importante des abeilles demeure quasiment immobiles sur les rayons quand le nectar n'abonde pas.

32. Dans la région dont nous parlons, on ne fait pas état de ruches en paille recouvertes de calottes.

33. « Quelques aspects de l'apiculture traditionnelle dans un coin du Finistère », Charles Le Gall,

Les Cahiers de l'Iroise, janvier-mars 1977, p. 9-16.

Apiculture bretonne, Louis Ogès, La Dépêche du 1^{er} octobre 1942.

Sevel gwenan e Breizh, Janig Bayon, Lesneven, 1992, p. 10.

34. Il existe différents moyens pour créer des essaims artificiels (Pierre Jean-Prost, *op. cit.*, p. 293-314).

première saison d'activité. C'est ce qui explique le dicton : *Un hed-gwenan da C'houel-Yann a dalvez ul leue war e vamm*. « Un essaim d'abeilles à la Saint-Jean a la valeur d'un veau qui tête sa mère ».

A la veille de la Révolution, ce dicton n'avait rien d'exagéré. A la fin de l'été 1788, une ruche peuplée valait 6 livres, cependant que le prix d'un veau oscillait entre 2 L. 10 s. et 7 L.³⁵

La récolte qui est, entre autres, liée aux conditions météorologiques varie de 7 à 12 kg par ruche³⁶. La moyenne est de l'ordre de 10 kg³⁷. Dans ces conditions, une récolte de 470 tonnes, comme c'est le cas dans la zone de rayonnement du port de Morlaix en 1788, implique que l'on y a exploité quelque 47 000 ruches. Mais le nombre total de colonies est de plus de deux fois supérieur à ce chiffre. Une observation concernant les statistiques établies dans le Finistère en 1814³⁸ nous apprend qu'ordinairement on étouffait entre le tiers et la moitié des ruchées. En 1772, Guy Abgrall ne « soufre » que 37 % de ses colonies. En 1773, c'est précisément 72 sur 183³⁹, soit 39,3 %. Si l'on retient un pourcentage moyen de 40 %, la zone de rayonnement du port de Morlaix comptait 117 500 colonies d'abeilles en 1788⁴⁰, cependant que le Léon en comportait plus de 75 000 ; soit plus de 37 ruches au km². Autant dire, dans ces conditions, que la pollinisation des plantes et, notamment, des arbres fruitiers était assurée⁴¹.

Il reste à savoir comment les ruches étaient réparties dans les campagnes : chaque paysan – ou presque – en possédait-il ou l'apiculture était-elle le fait d'une minorité ? Si l'on en croit Cambry, on penche vers la première solution, du moins dans le district de Landerneau⁴² en 1794.

« On élève beaucoup d'abeilles dans ce district, écrit cet auteur ; il n'est guère de cultivateur qui n'en possède. On étouffe les nouveaux essaims : les ruches pleines se vendent à Landivisiau »⁴³.

Les réalités paraissent autres quand on se fonde sur l'exploitation systématique d'inventaires après décès. Au XVIII^e siècle, on mentionnait des « mères d'abeilles », c'est-à-dire des ruches peuplées, en 16,1 % des inventaires après décès de Plouñéour-Ménez⁴⁴ et en 18,1 % à Plouider⁴⁵ ; soit, pour cette paroisse en 29

35. *Ancêtres et terroirs*, op.cit., p. 100.

36. ADQ 7 M 254. Statistiques de 1812, 1813 et 1840.

37. *Ibid.* Cette moyenne commode est plutôt forte.

38. *Ibid.* Ces statistiques concernent l'année 1813.

39. ADQ 63 J 259.

40. Selon des statistiques de 1903, le Finistère comptait 57 649 ruches à cette date (*Revue Française d'apiculture*, n° 526, février 1993, p. 95). En 1990, 1 018 ruchers étaient déclarés dans ce même département pour un total de 13 057 ruches (*Paysan breton* du 6 septembre 1990). Ces chiffres, même les plus récents, sont sujets à caution.

41. On estime, aujourd'hui, qu'il faut un minimum de quatre ruches par km² pour que la pollinisation se déroule de manière convenable (conférence de Pierre Robaux, chercheur en apiculture, au Nivot en Lopérec le 14 mars 1993). En 1990, la moyenne n'atteint pas deux dans le Finistère. Le problème de la pollinisation est aggravé par le fait que les ruches sont mal réparties sur le territoire départemental.

42. A l'est, ce district était limité par les cantons de Plouvorn, Landivisiau et Sizun.

43. J. Cambry, op.cit., p. 246.

44. *L'habitat des riches ruraux à Plouñéour-Ménez aux XVII^e et XVIII^e siècles* (mémoire de maîtrise), Sébastien Carney, Brest, 1993, p. 104.

45. *Vie quotidienne des paroissiens de Plouider au XVIII^e siècle d'après leurs inventaires après décès* (mémoire de maîtrise), Brigitte Arzur, Brest, 1985, t. 2, p. 37.

inventaires sur 160. Il semble, par conséquent, que l'élevage des abeilles était le fait d'une minorité de paysans quelque peu spécialisés dans cette activité.

S'exprimant sur la Basse-Bretagne, Alexandre Bouët écrit vers 1840 : « Nos fermiers les plus soigneux élèvent beaucoup d'abeilles. Ils en ont quelquefois jusqu'à 25 et 30 ruches »⁴⁶. Un recensement de « mères d'abeilles » effectué à Lesneven et dans ses environs, le 3 novembre 1794, nous éclaire sur cette question. Sur 126 possesseurs de colonies, 34 en avaient une ou deux ; 53, de trois à cinq ; 28, de six à dix ; 9, de dix à vingt et 2, de vingt à trente⁴⁷. Il s'agissait d'Yves Bergot de Rodalvez en Plouider et d'Yves Herry, de Lesleïn en Trégarantec qui étaient l'un et l'autre propriétaires de 28 ruches. La moyenne était de cinq. Comme ce recensement fut effectué après la récolte du miel, on peut considérer que chacun de ces apiculteurs possédait, à la fin de l'été, plus du double des ruchées qu'il déclarait au début du mois de novembre.

Le système « à mi-croît »

Le dénombrement des ruches peuplées est compliqué par le fait qu'un certain nombre d'entre elles étaient possédées en copropriété, ou « à mi-croît »⁴⁸, ou encore « de moitié » – *war zaou hanter*, en breton, c'est-à-dire qu'un paysan était associé à un autre pour leur exploitation. Le premier installait des colonies chez le second et lui fournissait des ruches vides. Celui-ci avait pour mission d'entretenir le rucher, de le surveiller à l'époque de l'essaimage, c'est-à-dire en juin-juillet, et de capturer les essaims qui s'en échappaient. A la fin de la saison, les ruches jugées suffisamment lourdes étaient asphyxiées et partagées par moitié entre les deux propriétaires. Ce système original, attesté au XVII^e siècle⁴⁹, est ainsi décrit par Alfred de Courcy vers 1840 : « Un paysan aisé, écrit-il, choisit un pauvre pour partenaire ; le premier fait les frais d'achat et d'établissement, le second installe les ruches à sa porte et Dieu se charge de nourrir les abeilles... Cependant, l'hiver venu, l'opération se liquide, et les bénéfices sont également partagés entre le commanditaire et le gérant. Et ne craignez pas que celui-ci abuse de la confiance ou de l'éloignement de son associé ; il sait trop bien que le commerce des ruches ne saurait prospérer sans la bonne foi la plus parfaite... »⁵⁰.

Effectivement, on constate à plusieurs reprises une copropriété de ruches peuplées entre un paysan riche ou aisé et un paysan pauvre. En juillet 1789, Jean-Marie Bergot, paysan riche, de Rodalvez en Plouider, était associé au journalier Jean Colas, de Penargosquer en Languengar⁵¹, pour « deux mères d'abeilles ». En 1792, le petit paysan Yves Coulm⁵², de Runeven, en Plouider également, entretenait trois « ruchées d'abeilles » qu'il partageait avec le paysan aisé Yves Grall de ce même hameau⁵³.

46. *Breiz-Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique*, Alexandre Bouët et Olivier Perrin, Paris, 1970, (rééd.), p. 145.

47. ADQ 100 J 534.

48. C'est-à-dire que la croissance ou la production est partagée par moitié.

49. *Nouvelle Revue de Bretagne*, n° 3, 1951, p. 238.

50. « Le Breton » dans *les Français peints par eux-mêmes*, Alfred de Courcy, Paris, 1842, p. 38.

51. Petite paroisse de 250 habitants près de Lesneven.

52. *Ancêtres et terroirs*, op.cit., p. 66.

53. ADQ 114 L 9 (1791 - an VI).

En 1761, l'honorable paysan-marchand Yves Le Sanquer du lieu noble de Leslurun en la paroisse du Tréhou, laissait à ses enfants 61 « mères d'abeilles » possédées « à mi-croît » et valant 184 L.⁵⁴ En 1774, le paysan-marchand de toile François Croguennec, de Kergaradec-bihan en Plounéour-Ménez, possédait 49 « mères d'abeilles » réparties chez différents particuliers⁵⁵. L'inventaire effectué, en 1782, après le décès de Guillaume Léon, autre paysan-marchand de toile, de Kerohan en Pleyber-Christ, fait état de 20 ruches installées chez des paysans des environs : six chez Yves Breton de Toulminou, cinq chez Jean Quémeneur, trois chez Hervé Martin de Trévalan⁵⁶. En 1773, le Landivisien Guy Abgrall, « fabricant de toiler », possédait, « de moitié », 172 ruches⁵⁷ qui étaient réparties chez de nombreux paysans dans un rayon de quelques centaines de pas à deux lieues autour de son domicile : elles étaient disséminées sur les territoires de Landivisiau, Plougourvest, Bodilis, Loc-Eguiner, Ploudiry⁵⁸.

On comprend que ce marchand ait éprouvé le besoin de noter minutieusement sur son carnet de comptes les opérations qu'il réalisait chez chacun de ses associés. C'est ainsi que l'on lit à propos d'Yves Le Roux de Reslouët en Ploudiry : « Avec Yves Le Roux mon fermier... Jay laissé six mere et souffré quatre. 2 de motiez pezant 80 l. a 3 s. et les deux autre étoit des vieilles a moy meme pezant 60 l a 3 s la livre faisant 9 #

"Les nouvelle que je luy ay laissé son de motiez mais je luy ay laisse 2 vieille qui sont tout a moy même ».

Les ruches sont pesées en bloc, contenant et contenu. Une ruche de 40 l. à 3 sous la livre vaut 6 L., par conséquent. Les « vieilles mères » dont il est question ont été installées au rucher par Guy Abgrall et lui appartiennent complètement. En revanche, les essaims qu'elles produisent et qui seront capturés par Yves Le Roux, en l'occurrence, seront possédés « à mi-croît ». Quand le « gérant » est lui-même propriétaire de quelques ruchées, Guy Abgrall les lui achète pour 6 L. Cela paraît indispensable pour éviter toute contestation au sujet de l'origine des essaims : généralement on ne sait pas, de manière certaine, quelle ruche a produit tel essaim.

Ce système de copropriété des ruches n'est pas systématique, même s'il est courant. Certains paysans ne partagent pas leurs abeilles : en décembre 1766, on inventorie cinq ruches estimées 20 L. chez François Le Stang, de Pont-du-Châtel en Plouider⁵⁹ ; en mars 1755, Christophe Riou, de Pen-ar-Valy dans la même paroisse en possède quatre estimées 14 L.⁶⁰ Il arrive que d'autres paysans en possèdent quelques-unes en pleine propriété, alors que d'autres sont « à mi-croît ». C'est, par exemple, le cas de Jean-Marie Bergot de Rodalvez qui, en 1789, est le seul propriétaire de deux ruches placées dans son *jardin ar guenan*, « jardin des abeilles »,

cependant qu'il possède trois autres « de moitié »⁶¹. D'autres apiculteurs enfin, tel Guy Abgrall, ne paraissent pas avoir de rucher à domicile.

L'existence de ce système « à mi-croît » pourrait s'expliquer simplement. On peut imaginer qu'un paysan qui découvrait fortuitement un essaim et qui ne craignait pas trop les abeilles se tournait rapidement vers un apiculteur susceptible de lui fournir une ruche vide. Mais cette explication est bien insuffisante. On croyait que le partage des abeilles favorisait leur prospérité. S'exprimant sur cette question en 1950, le docteur Dujardin affirme que cette croyance était encore bien vivante dans le pays de Saint-Renan, au milieu du XX^e siècle.

« L'affirmation de de Courcy, écrit-il, correspond à la réalité actuelle (1950). Il ne viendrait à l'idée de beaucoup de mes compatriotes d'exploiter seuls un essaim recueilli ou acheté. L'exploitation d'essaims *war zaou hanter* (à demi) est courante et, seule, assure son succès. »⁶²

La commercialisation du miel et de la cire

Les ruches suffisamment lourdes étaient vendues, au poids, contenant et contenu, à l'occasion des foires et marchés de la fin du mois de septembre et d'octobre ; en 1772, elles s'achetaient à raison de 3 s. 6 d. à 4 s. la livre⁶³. Une ruche de 30 livres valait environ 6 L. Cette tradition s'est, du reste, perpétuée jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle. Des ruches se vendaient encore de cette manière à la Foire-haute de Morlaix dans les années 1920. L'une des quatre vieilles foires du Faou, celle du 10 octobre, était encore appelée *foar ar rusked*, « la foire aux ruches », vers 1970, bien que ce commerce y eût disparu depuis plusieurs décennies⁶⁴.

A la veille de la Révolution, la petite ville de Lesneven ne renfermait pas moins de sept marchands de miel⁶⁵. A Landivisiau, six⁶⁶ étaient assujettis à la patente en 1799⁶⁷. Le commerce du miel et de la cire constituait l'activité principale de ces marchands, cependant que pour d'autres, nettement plus difficiles à déceler, il n'était qu'une activité secondaire. C'était le cas de Guy Abgrall qui était, essentiellement, marchand de toile. Des paysans-marchands de toile pratiquaient également le commerce du miel et de la cire. C'était, par exemple, le cas d'Alain Léon, de Pleyber-Christ, qui, à sa mort survenue en 1741, possédait cinq barriques de miel estimées 100 L. pièce. L'inventaire effectué après son décès accusait une valeur mobilière de 12 142 L. : les produits agricoles y représentaient 2 476 L. et les produits textiles (fil et toile), 8 314⁶⁸. C'était encore le cas de Marguerite Herry, de Sizun, qui à son décès en 1776 possédait une barrique de miel estimée 84 L.

54. *A l'origine des « julots » : les grands marchands-toiliers du Haut-Léon à la veille de la Révolution* (mémoire de maîtrise), Philippe Moal et Marie-Louise Carrer, Brest, 1988, p. 36-37.

55. S. Carney, *op.cit.*, p. 104.

56. P. Moal et M.-L. Carrer, *op.cit.*, p. 37.

57. Onze lui appartenait totalement.

58. ADQ 63 J 259.

59. ADQ 6 B (1752-1774).

60. *Ibid.*

61. *Ancêtres et terroirs*, *op.cit.*, p. 66.

62. *Nouvelle revue de Bretagne*, 1950, n° 4, p. 317.

63. ADQ 63 J 259.

64. Charles Le Gall, *article cité*, p. 16.

65. P. et H. Quimiou, *article cité*, p. 105.

66. Ce sont Yves Montfort, Florimond Pourcelet, la veuve de François-Jean Abgrall, Augustin Chauvet et deux François Le Bras.

67. ADQ 13 L 105.

68. P. Moal et M.-L. Carrer, *op.cit.*, p. 74.

L'ensemble de son mobilier valait 5 739 L., dont 2 252 consistaient en produits agricoles et 1 567 en produits textiles⁶⁹.

Par son carnet de comptes, Guy Abgrall nous permet de connaître, par le menu, ses activités de marchand de miel et de cire. Né à Plougouvest, le 21 avril 1731, d'Alain († 28/4/1735) et de Françoise Pouliquen († 8/1/1742), le 23 novembre 1752, il épouse à Landivisiau, où il s'établit, Marguerite Picard, âgée de 15 ans. Née des paysans-marchands de toile François et Catherine Bothorel⁷⁰, cette jeune femme meurt le 12 avril 1759, à la suite de quoi, Guy Abgrall convole avec une Françoise Thépaut⁷¹. De 1764 à 1767, il est maire de Landivisiau. En 1771, il est capité à 26 L., à quoi s'ajoute une livre pour sa servante⁷². Il fait donc partie des 4 % de Landivisiens dont la capitation dépasse les 20 L. A son décès survenu à l'âge de 47 ans, le 7 janvier 1778, il laisse une valeur mobilière de 5 847 L. Ses produits agricoles ne valent pas plus de 550 L., tandis que ses produits textiles représentent une valeur de 4 521 L.⁷³

En septembre-octobre 1776, il achète 405 ruches pleines de miel pour 1 803 L. Les dimanche et lundi 22 et 23 septembre, on le voit fréquenter la foire de Coatsabiec⁷⁴ où il acquiert 51 ruches qui lui coûtent 214 L. 8 s. Le samedi suivant, il revient du marché de Landerneau avec 41 ruches (158 L. 2 s.). Le lundi 30 septembre, il en achète 32 (151 L. 11 s.) à la foire de Lesneven. Les jeudi et vendredi 3 et 4 octobre, il bat la campagne de Ploudiry et de Loc-Eguiner où il fait l'acquisition de 7 ruches et de 4 pains de cire (33 L. 8 s.). Le lundi 6, il se rend à la foire de Kersaintgilly⁷⁵ en Guiclan d'où il revient avec 16 ruches « et un baril de grein de lein⁷⁶ a my chargé de miel » qui lui coûtent 64 L. 12 s. Le lendemain, il est au marché de Saint-Pol⁷⁷ où il achète 23 ruches (114 L. 4 s.). Il fréquentera encore les marchés et foire de Lesneven les lundi 14, 21 et 28 octobre. Il s'y montre particulièrement actif le 14, puisqu'il fait l'acquisition de 90 ruches (502 L. 10 s.). Quelques dizaines lui sont, par ailleurs, vendues à son domicile⁷⁸.

En 1772, Guy Abgrall acheta 400 ruches entre le 21 septembre et le 15 octobre pour 1 854 L. Quarante-cinq journées de travail d'« ouvriers », à raison de 15 s. la journée⁷⁹, furent nécessaires pour passer le miel et obtenir de la cire épurée. La servante, qui se montra particulièrement diligente pendant cette période, reçut une prime de six livres. Le transport de dix barriques de miel de Landivisiau à Morlaix coûta 25 L. A Morlaix, Guy Abgrall déboursa 5 s., par barrique, pour la pesée et 2 s. pour faire rouler chacune d'entre elles jusqu'au port. Les frais de voyage à Morlaix pour vendre le miel et la cire revinrent à 7 L. y « compris la

69. *Ibid.*, p. 104.

70. L'inventaire effectué, en 1739, après le décès de François Picard révèle une valeur mobilière de 5 483 L., dont 3 290 consistent en fils et en toiles (P. Moal et M.-L. Carrer, *op.cit.*, p. 114).

71. Ces éléments généalogiques m'ont été communiqués par Madame Jacqueline Ropion-Grall que je remercie.

72. ADQ 3 C 36.

73. P. Moal et M.-L. Carrer, *op.cit.*, p. 115.

74. C'est le 18 octobre 1429 que Jean V octroya à Ollivier de Kérouzéré la création d'une foire au hameau de Coatsabiec dans la trêve de Bodilis en la paroisse de Plougar. Elle sera transférée à Landivisiau.

75. Cette foire a été créée en 1598.

76. Grains de lin.

77. Si Kersaintgilly n'est qu'à 7 km de Landivisiau, Saint-Pol s'en trouve à 22, Lesneven à 23.

78. ADQ 63 J 259.

79. Nourriture et salaire compris.

journée du cheval ». Le transport de deux barils de miel⁸⁰ et d'un pain de cire⁸¹ à la communauté des Ursulines de Morlaix a coûté 3 L. Les dépenses totales s'élèvent à 1 928 L. 9 s.⁸²

Le lundi 16 novembre, Guy Abgrall vendit, à Morlaix, les 10 barriques de miel qui en contenaient 6 756 livres, soit 3,37 tonnes, au sieur Crépelin pour la somme de 1 351 L. 15 s., soit 4 s. la livre. Trois cent cinquante-cinq livres furent, par ailleurs, vendues à raison de 5 s. la livre, ce qui représentait 89 L. 5 s. La vente du miel a donc rapporté 1 440 L. Deux cent soixante-seize livres de cire sont, au surplus, achetées par le négociant Varenne, de Morlaix, à raison de 40 s. la livre. Ce produit était essentiellement destiné à l'exportation. Les principales directions en étaient Rouen, Nantes, Bordeaux, la Hollande et les « royaumes du Nord »⁸³. Guy Abgrall vendit encore soixante-douze livres et demie de cire aux Ursulines de Morlaix et cinquante-neuf livres et demie à Jean Le Guen, marguillier de l'église de Landivisiau pour 290 L. Le miel et la cire lui ont donc procuré (1 440 + 822) 2 262 L. Son « profit clair » est de 2 262 - 1 928 = 334 L. Ce qui représentait près de 15 % du chiffre d'affaires (en 1777, ce pourcentage sera de 15,7). En outre, les abeilles possédées par Guy Abgrall lui ont rapporté 147 L. Ses bénéfices apicoles totaux s'élèvent donc à 481 L.⁸⁴ Il s'agit là, somme toute, d'un petit marchand de miel. On peut imaginer qu'un marchand dont le commerce du miel et de la cire constituait l'activité principale brassait dix fois plus d'affaires, si ce n'est davantage.

Il apparaît, au total, notamment à la lumière du rapport de Pierre Riou, qu'à la fin du XVIII^e siècle l'apiculture occupait dans le pays de Morlaix, et dans l'ensemble de la Finistère, une place nettement plus grande que ne l'expriment les statistiques du début du XIX^e siècle. Les exportations de miel et de cire y étaient loin d'être négligeables. Compte tenu de la richesse de la flore mellifère, il eût été possible d'élever encore davantage d'abeilles. Mais la méthode qui consistait à sacrifier annuellement quelque 40 % d'entre elles s'opposait à une sensible augmentation des colonies.

L'apiculture constituait, surtout pour les plus pauvres, une appréciable source de revenus. Un journalier comme Jean Colas, de Languenger qui tirait annuellement parti d'une douzaine de ruches possédées « à mi-croît » empochait ainsi une trentaine de livres. Rappelons qu'à la veille de la Révolution un domestique ne gagnait pas plus de 45 L par an. Avec une vingtaine de ruches à récolter, le paysan aisé Yves Herry, de Lesleïn, en Trégarantec, se procurait une centaine de livres.

On comprend mieux, dès lors, l'intérêt porté aux abeilles qui étaient associées, entre autres, aux joies et aux peines de la famille.

80. En décembre 1773, deux barils de miel pesaient 220 livres brut et 193, net (ADQ 63 J 259).

81. A cette même date de décembre 1773, un pain de cire pesait 34,75 livres.

82. ADQ 63 J 259.

83. *Commerce de Morlaix et de Landerneau qui est le même (1778)*, Association bretonne, 1933, p. 21-23.

84. ADQ 63 J 259.

« S'il meurt quelqu'un dans un ménage, fait observer Cambry en 1794, on attache aux ruches d'abeilles un morceau d'étoffe noire ; de l'étoffe rouge, aux mariages, aux réjouissances : sans cette attention, les abeilles ne réussissent pas »⁸⁵.

De son côté, Alfred de Courcy écrit vers 1840 : « On balaye le devant des ruches le matin du Jeudi saint, on les met en deuil si la mort a visité la ferme. On pense que leur prospérité est liée à celle de la religion en sorte qu'il n'y eut jamais autant d'essaims que dans l'année du grand jubilé... »⁸⁶.

On peut penser que ces rites et croyances ne s'expliquent pas seulement par l'intérêt économique de l'apiculture : il est probable que les côtés merveilleux et mystérieux de la vie et de l'organisation des abeilles ont également contribué à les susciter.

Louis ÉLÉGOËT

85. J. Cambry, *op.cit.*, p. 165.

86. A. de Courcy, *op.cit.*, p. 37-38.

